



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rémunération des élèves infirmiers engagés contre l'expansion du covid-19

Question écrite n° 27887

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la rémunération des élèves infirmiers travaillant aux côtés des personnels soignants en première ligne face à l'épidémie de covid-19. L'expansion soudaine de la contamination des patients au nouveau coronavirus entraîne une crise sanitaire majeure. Cette crise impacte fortement le milieu médical et paramédical. Pour parer à l'ampleur de l'épidémie, de nombreuses régions ont appelé en renfort les étudiants en soins infirmiers auprès des personnels soignants. Leurs missions ne peuvent être apparentées à celles d'un stage ou à du bénévolat. Dans cette course contre la montre, ce sont bien leurs compétences et leur capacité à soigner qui sont recherchées. Pourtant, les élèves infirmiers aujourd'hui engagés dans la lutte contre le covid-19 sont majoritairement rémunérés comme de simples stagiaires, touchant au mieux 200 euros par mois en dernière année de formation. Dans ce contexte, la région Ile-de-France a choisi de rémunérer ses étudiants au même niveau que des professionnels en début de carrière. Cette décision semble adaptée aux missions qui leur sont confiées, à la responsabilité qui est la leur aujourd'hui et à l'exposition au virus à laquelle ils font face. Ainsi, elle l'interroge sur les moyens dont il dispose afin de généraliser ce dispositif exceptionnel dans toutes les régions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27887

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2446

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)